

veut l'appliquer, qui lui permette de mobiliser la vie de tout homme et de toute femme du pays dans une circonstance critique. Il n'a qu'à appliquer la vieille loi de la milice, mais il ne le fait pas et ne l'a jamais fait. Mais cette loi existe s'il est besoin d'y avoir recours. Le principe dont s'inspire ce bill d'urgence est le même que celui de cette loi. Il n'y a aucune différence.

Je ne crois pas qu'il soit particulièrement utile au pays de poursuivre le genre de discussions que nous avons, surtout les propos tenus par certains députés qui accusent le Gouvernement de rechercher des pouvoirs de dictateur et essaient de leurrer la population du Canada en affirmant que c'est la façon de procéder qu'avait adoptée Hitler. Je ne veux pas m'immiscer dans cette histoire et je sais que le chef de l'opposition ne le veut pas non plus.

Ceux qui connaissent l'histoire de l'échec de la Société des Nations, qui savent quels sont les partis et les régimes qui ont torpillé la Société,—car elle n'a pas échoué d'elle-même,—reconnaîtront facilement la différence entre les membres de la Chambre et la population du Canada en général en ce qui concerne les événements qui se sont produits en Europe à l'époque. Ce ne sont certes pas les socialistes ni les libéraux d'Europe qui ont fait tomber les régimes démocratiques en Europe pour livrer ce continent à Hitler, ce dictateur dément. Qu'on ne l'oublie pas. C'est là une des raisons pour lesquelles je veux qu'on exerce une maîtrise sur ceux qui dirigent notre économie. J'ai été intimement lié à la Société des Nations. J'ai suivi de près son évolution, comme j'ai suivi de près la marche d'Hitler vers le pouvoir. Je suis persuadé que ceux qui ont le plus contribué à déchirer l'Europe et à conduire le monde au bord de l'abîme sont ceux qui ne s'intéressaient qu'aux bénéfices qu'ils pouvaient réaliser, qu'aux productions, de guerre ou autre, qu'ils pouvaient écouler. Ce sont ces gens-là, et non pas tel ou tel particulier aux idées démocratiques, qui sont à blâmer. Quand j'entends les arguments avancés ici en faveur d'une autorité extérieure, plutôt que celle de l'État, en cas d'urgence, sur certains plans,—des pouvoirs comme ceux que prévoit le bill,—je me rends compte de la ligne de conduite que suivraient certaines gens s'ils en avaient l'occasion.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit nettement que notre groupe est disposé à appuyer le projet de loi. Nous ne voyons pas qu'il soit nécessaire d'en restreindre la portée. Quand les crédits seront présentés à la Chambre, l'occasion nous sera offerte, tous les ans, d'étudier l'application

de cette loi et de demander des explications sur ce qu'ont accompli le ministère et le ministre.

M. Trainor: Combien de temps vous accordera-t-on?

M. Gillis: Aussi longtemps que je voudrai. Quant aux effets terribles qu'appréhendent certains membres de l'opposition par suite de l'exercice de ce pouvoir, je puis leur assurer que, si à la prochaine session, cette mesure législative ayant été appliquée pendant un an ou deux, ils sont capables de signaler un seul cas où leurs appréhensions se sont réalisées, notre parti se joindra à eux pour demander l'abrogation de cette loi. Dans le moment, nous ne prévoyons rien de tel.

Le monde actuel est incertain et nous sommes d'avis que, étant donné les dépenses actuellement consacrées à la défense, il faut un ministère qui possède certains pouvoirs. Si on supprime le ministère de la Production de défense, que reste-t-il? Quelque 2 milliards de dollars sont consacrés à la défense nationale. Qui les dépense? Les galonnards de l'extérieur les dépensent à leur guise. Ces gens ne sont pas comptables au Parlement. Mais nous avons ici un moyen d'exercer un certain contrôle sur les dépenses aux fins de la défense. A maintes reprises, j'ai préconisé l'institution d'un comité permanent de la défense, qui serait sans cesse chargé d'examiner toutes ces questions, alors que, par suite de circonstances comme celles où nous nous trouvons, nous sommes contraints d'affecter de fortes sommes à la défense nationale. A défaut de quoi, il est possible d'exercer un certain contrôle sur ces matières par l'entremise du ministère. Je ne crois pas que nous ayons lieu de nous méfier du ministre. Il s'est montré, je pense, au cours des années digne de confiance. S'il quittait son ministère la semaine prochaine, on pourrait le remplacer, je crois. Personne d'entre nous n'est indispensable, bien qu'il y en ait qui croient l'être. A mon avis, le ministre a mis sur pied un service et l'a doté des rouages nécessaires à son fonctionnement. Il a des hauts fonctionnaires connaissant à fond les détails de son administration. Un autre ministre, sans trop de difficulté, pourrait lui succéder et diriger l'organisation qu'il a constituée.

Mon whip qui est un homme très habile, a fait quelques recherches. Il accomplit ce genre de travail avec beaucoup de rapidité. Afin d'éviter au chef de l'opposition et à son personnel surchargé de travail le soin de trouver cette citation, je vais la consigner au compte rendu. Le chef de l'oppo-